

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 28 mars 2023, un règlement portant le numéro 530 relatif à la démolition d'immeubles en territoire non municipalisé de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 530 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, ainsi que sur le site web de la MRC, au www.mrcal.ca.

Le règlement numéro 530 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 31^e jour de mai 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Me Mylène Mayer